



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4034

Crèche Rochaix 3 - Aménagement d'une crèche tiroir - 52 rue Rochaix à Lyon 3e -
Opération n° 03024003 - Lancement des études et travaux de l'opération et affectation
d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n° 00002

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4034 - CRECHE ROCHAIX 3 - AMENAGEMENT D'UNE CRECHE TIROIR - 52 RUE ROCHAIX A LYON 3E - OPERATION N° 03024003 - LANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1 - PROGRAMME N° 00002 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Crèches : aménagements ».

Par délibération n° 2018/3813 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle intitulée « Aménagements enfance PEP 2015-2020 » AP n° 2015-1, programme 00002 « enfance ».

Ce site, de la société Lumière, servait à la production de moteurs au Nord, dans un hangar appartenant à la société automobile Rochet Schneider / Berliet. Au Sud, le site hébergeait l'« Usine des Pellicules ». Le tout joignant, au Nord, la Société Rochet-Schneider et la rue Perrin. Depuis 1975, l'ensemble des locaux et le foncier sont la propriété de la Ville de Lyon.

En 1980, 4 crèches conçues par les architectes Delfante et Perrin-Fayolle sont mises en service par la Ville. Les crèches Rochaix ne présentent pas de caractère patrimonial.

La Ville de Lyon conserve alors la gestion de la crèche Rochaix 1. La gestion des trois autres est confiée aux Hospices Civils de Lyon (HCL). En 2012, la crèche Rochaix 2 est restituée à la Ville de Lyon, puis la crèche Rochaix 3 l'est à son tour en septembre 2017. La crèche Rochaix 4 est encore exploitée par les HCL jusqu'en septembre 2018, et sera ensuite restituée à la Ville, ainsi que les 2 logements de fonction.

La Ville récupèrera donc la totalité du bâtiment situé au Nord du site à l'horizon fin 2018.

Par ailleurs, une possible évolution du site à long terme vers une densification urbaine, est actuellement à l'étude par l'Agence d'Urbanisme.

L'opération qui vous est présentée concerne la crèche Rochaix 3, qui est vétuste, et qui fonctionne actuellement sur la base d'une capacité d'accueil de 45 berceaux.

L'étude Préalable d'Aide à la Décision a confirmé la faisabilité d'une opération de travaux d'aménagement d'une crèche « tiroir », sur le modèle de celle existant à l'Internat Favre.

Cette crèche « tiroir » servira pour accueillir des structures d'EAJE pendant le temps que les travaux soient réalisés dans leurs locaux. Il est ainsi prévu que des structures associatives comme les P'tits Pas à Lyon 7^e, le multi-accueil Barbusse à Lyon 8^e, ou des structures municipales comme Rochaix 1 à Lyon 3^e, y soient accueillies pour des durées de quelques mois à 2 ans maximum. Cette crèche « tiroir » permettra d'héberger temporairement les EAJE des 3^e,

7^e et 8^e arrondissements, tandis que la crèche-tiroir de l'Internat Favre couvre le secteur géographique des 1^{er} et 2^e arrondissements de Lyon.

Les principaux travaux de l'opération soumise aujourd'hui à votre approbation concernent :

- le désamiantage pour la mise aux normes complète de la cuisine de préparation ;
- l'installation de mobilier inox pour la cuisine ;
- la réfection complète des deux locaux de change (mobilier, appareillages sanitaires, sols et murs) ;
- la réparation de la ventilation mécanique ;
- la mise aux normes électriques ;
- le remplacement du contrôle d'accès ;
- la mise aux normes de sécurité incendie ;
- le remplacement de toutes les portes vitrées ;
- le remplacement partiel des revêtements de sols ;
- la mise en peinture partielle des locaux ;
- l'installation d'une clôture ;
- le remplacement des stores bannes ;
- la réalisation d'une zone en sol amortissant dans le jardin ;
- des travaux de révision des existants (menuiseries métalliques, plomberie...) ;
- la signalétique et l'appareillage de lutte contre l'incendie.

Au stade APD (avant-projet définitif), l'opération est estimée à 440 000 € TTC (valeur décembre 2017, hors mobilier et hors foncier, sans objet dans le cadre de cette opération). Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00002.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction de la Construction.

Les marchés de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2018/3813 du 28 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. Le lancement de l'opération n° 03024003 « Crèche Rochaix 3 - Aménagement d'une crèche tiroir » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00002.

2. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00002, AP n° 2015-1, opération n° 03024003, et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 64 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2018 : 220 000 €;
- 2019 : 220 000 €

3. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY